

N° 107/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 octobre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 31 octobre 2019,

Objet de la délibération :
Contentieux Nautiloue Baie vitrée / SER Construction : protocole accord – Service juridique

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	56
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le vingt-quatre octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bole Léon quitte la séance à 21h30 (avant tous votes) et M. Bonnefoi Frédéric à 22h50.

Procuration Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Chanudet Djamilia à Mme Galmiche Christelle, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Pernin Daniel, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Bournez Estelle à Mme Groleau Colette, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique.

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Excusé(e)s Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique, Faillenet Bernadette, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Bole Léon à partir de 21h30, Guillaume Frédéric, Daudey Pierre, Maugain Romuald, Maire du Poset Thierry & Bourquin Michel

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Bardey Philippe, Debray Michel, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Bole Joel, Simon Gilles & Quété Gérard.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Bruchon, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la série de procédures engagées par la CCLL dès 2011, date du 1^{er} constat d'un dysfonctionnement au niveau de la motorisation de la façade mobile de Nautiloue,

- Considérant la proposition d'un protocole négocié entre les parties prenantes à hauteur de 154 310.01 € TTC décomposés ainsi :

♦ Frais de remplacement des moteurs	85 608.00 € TTC
♦ Etude de modification mobilité Baie vitrée BC Maintenance	16 932.00 € TTC
♦ Frais d'expertise	49 970.01 € TTC
♦ Frais répétables (frais de conseil)	1 800.00 € TTC

Dont le paiement sera réparti comme suit :

- Société SER CONSTRUCTION & SMABTP ès qualité d'assureur de la Société SER CONSTRUCTION la somme de 4 280.40 € TTC se décomposant comme suit :
 - Société SER CONSTRUCTION 856.08 € TTC
 - SMABTP 3 424.32 € TTC
- Société EXSTO THERMOPLASTICS la somme de : 150 029.61 € TTC

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- ⇒ Valide ce protocole d'accord,
- ⇒ Autorise le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance, le 24.10.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes

Loue Lisou

7, rue Edouard Bastide

25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191024-107-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2019